

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. :— 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr. —  
HORS DU DÉP. :— » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

### Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLERUEVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	6 h. 35 <sup>m</sup> matin.	8 h. 12 <sup>m</sup> matin.	9 h. 22 <sup>m</sup> matin.	9 h. 40 <sup>m</sup> matin.	12 h. 12 <sup>m</sup> matin.	3 h. 51 <sup>m</sup> soir.	12 h. 36 <sup>m</sup> matin.	11 h. 44 <sup>m</sup> soir.
5 h. 1 <sup>m</sup> soir.	12 » 55 » soir.	2 » 37 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 » 17 » soir.	8 » 10 » soir.	5 » 48 <sup>m</sup> soir.	4 » 18 <sup>m</sup> matin.
10 h. 47 »	5 » 10 »	7 » 40 »	9 » 17 »	10 » 15 »	—	4 » 39 <sup>m</sup> matin.	11 » 30 »	2 » 19 <sup>m</sup> soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, le 29 Mars.

### LA COMMISSION DU BUDGET ET LA PRESSE

**Le Siècle :**

Le Siècle trouve que « la leçon est dure », et il conclut :

Voilà le fruit des divisions entre républicains, des compétitions locales, des ambitions injustifiables, de la présomption des partis. Il est grand temps d'y prendre garde.

**Le Temps :**

Nous sommes à un moment où toutes les manifestations électorales méritent l'attention. Dans six semaines vont avoir lieu les élections municipales. On sait combien ces élections préoccupent les monarchistes et avec quel soin, dans un très grand nombre de localités, ils se préparent à la lutte. Ils se disent, non sans quelque raison, que les élections sénatoriales de janvier prochain et que les élections générales de 1885 seront ce qu'auront été les élections municipales de 1884. Dans de telles circonstances, rien de ce qui peut servir à fournir une indication, si faible que ce soit, sur les mouvements de l'opinion ne saurait être indifférent.

Il y a eu à Castres un déplacement de sept à huit cents voix en faveur du candidat monarchiste, et on ne saurait guère se méconnaître sur la cause de ce déplacement. Evidemment, cette cause est dans les inquiétudes qu'inspirent à un certain nombre d'électeurs les envahissements de la politique radicale. Il paraît à beaucoup de gens que cette politique gagne chaque jour du terrain, qu'elle s'impose de plus en plus aussi bien aux ministres qu'aux Chambres, et ils redoutent que, dans un avenir prochain, elle ne devienne tout à fait dominante. Les déclamations des anarchistes, des collectivistes et autres révolutionnaires, les agitations du conseil municipal de Paris, viennent se joindre à ces progrès du radicalisme pour accroître les craintes des partisans d'une politique de modération, de tolérance de réformes pratiques. C'est certainement à ces craintes qu'est dû le succès du candidat conservateur dans le Tarn.

**La France :**

Voici une seconde victoire remportée par la réaction, une seconde place perdue par la République.

Après Dieppe, Castres nous échappe. Ce dernier insuccès est plus significatif que le précédent.

Pour la première fois, depuis l'avènement définitif des institutions républicaines, le parti républicain subit un temps d'arrêt sur le terrain électoral. Non seulement il cesse de conquérir, mais sur certains points il a peine à défendre ses positions acquises.

**La Liberté :**

La cause de la désaffection du pays, elle est plus claire que le jour, et elle grandira de plus en plus si l'on n'y porte un remède énergique.

M. Thiers avait fait accepter la République, à condition qu'elle serait conservatrice, libérale, pacifique, qu'elle rallierait tous les esprits sages et satisfierait tous les intérêts.

On en a fait une république persécutrice, intolérante, qui s'est aliéné tout ce qu'il y a de libéral en France, qui n'a su donner ni la prospérité au dedans, ni l'influence au dehors.

On a mécontenté l'Eglise en attendant à la liberté de conscience, la magistrature en la décimant. On a soulevé et passionné toutes les questions sans les résoudre. On n'a rien fait pour améliorer les conditions du commerce, de l'industrie, de l'agriculture. Dans l'ordre financier, on est arrivé au déficit ; dans l'ordre économique, à la crise du travail, à l'appauvrissement de la production nationale, à la misère des populations ouvrières et des populations rurales.

Tout le monde souffre, tout le monde se plaint et l'on s'étonne que le pays devienne à son tour défilant et l'opinion hostile !

Que l'on y prenne garde. Il n'est que temps de s'arrêter dans la mauvaise voie où, depuis cinq ans, s'est engagée la République ; bientôt peut-être il serait trop tard !

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 26 mars.

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet concernant

L'AVANCEMENT DANS L'ARMÉE

M. Margaine critique le système d'avancement

d'un même jet, frissonnants.

Leur frère eut un bon petit rire bienveillant et doucet.

— Voilà, reprit-il tranquillement, la mignonne a fait comme vous. Elle a eu peur, la pauvre enfant... Elle a eu peur de voir les morts sortir de terre sous ses pieds...

Marianne, Sébastien et François s'étaient écartés de la table, avec des regards inquiets. Joseph les considéra avec une pitié sereine.

— Une jeunesse de son âge, ça a le droit de croire aux revenants... Mais nous, qui sommes des mâles, y compris la grande sœur, nous savons bien qu'il n'y a que les asperges qui sortent de terre en cette saison... Allons, reboutez-vous à vos places ; nous n'avons pas fini de causer !

Joseph vida avec réflexion son verre plein jusqu'au bord. Ensuite, il reprit le fil de son discours :

— Florence nous tient. C'est clair. Pour la première fois de sa vie, elle vient de dire : « Je ne veux pas. » Elle nous tient et elle nous menace. Philippe Hattier, que le gouvernement a envoyé dans le pays exprès pour nous, est dans sa manche. Avez-vous entendu de quel ton, avec-vous remarqué de quelle façon de « Madame J'ordonne » elle m'a jeté cet avertissement : « Prenez garde ! » Conclusion : il ne s'agit plus de nous chamailler pour de l'argent, ni pour une femme ; il s'agit de sauver notre « boule », laquelle me paraît danser furieusement sur nos épaules.

— La Benjamine parlera, déclara l'un des deux jumaux.

— Oui, murmura Marianne, à moins qu'on ne

par l'élection qui ne sera possible, selon lui, que lorsqu'on aura établi la communauté d'origine.

M. le ministre de la guerre dit que ce système ne sera appliqué que plus tard, car il n'entend pas prendre une mesure qui serait préjudiciable aux officiers sortis des rangs.

Les articles 1 à 4 sont adoptés, ainsi que les articles 4 à 7.

M. le baron Reille demande la suppression du dernier paragraphe de cet article, qui ne permettrait pas aux sous-officiers de devenir officiers en temps de guerre pour actions d'éclat.

L'orateur se réserve de soutenir plus longuement son amendement à la seconde délibération.

L'article 7 est adopté.

Les articles 8 à 30 sont adoptés sans observations.

Sur l'article 30, M. Tézénas développe un amendement tendant à permettre aux officiers d'être mis en retraite après 25 ans de services.

L'amendement est rejeté.

M. Margaine fait adopter un amendement d'après lequel les officiers sont admis, après ce temps de service, à passer dans la réserve.

Les articles 30 à 40 sont adoptés.

M. Tézénas demande la suppression du maréchalat, qui n'est cependant accordé qu'en temps de guerre et par une loi spéciale.

M. le ministre de la guerre demande le maintien de cette disposition.

L'amendement de M. Tézénas est rejeté par 319 voix contre 198 sur 517 votants.

La Chambre vote un article additionnel qui confère au Parlement le droit de décider s'il y a lieu de nommer des maréchaux, et au Président de la République celui de les nommer.

Les articles 41 à 44 sont adoptés ainsi que les articles 45 à 47.

L'ensemble de la loi est adopté.

#### LE SCRUTIN DE LISTE

M. Constans dépose une proposition tendant à modifier la loi électorale et à substituer le scrutin de liste au scrutin d'arrondissement.

M. Ballue demande que la loi sur l'organisation municipale de Paris vienne vendredi après l'interpellation sur Madagascar. Dans ces conditions, la discussion pourrait commencer lundi sur la loi sur le recrutement.

lui coupe le sifflet.

Joseph lui décocha un baiser du bout des doigts.

— Tu es un homme, toi, ma fille. Mais ne badinons pas avec les choses sérieuses. Il est plus difficile de se débarrasser de Florence que de supprimer un voyageur qui arrive, le soir, sans être aperçu d'âme qui vive, dans un logis d'où il est censé repartir le lendemain.

— Alors nous sommes perdus ! s'écria Sébastien, il ne nous reste plus qu'à nous sauver.

Joseph, paisible, souriant et narquois, chargeait avec méthode sa pipe de racine de buis au fourneau doublé de fer blanc.

— Bigre de bigre, comme vous y allez ! ricana-t-il. Mais pensez-y-donc, étourdis ; fuir, c'est donner l'éveil, c'est s'avouer coupable, c'est atteler vous-même la charrette qui doit vous mener à l'échafaud.

— Que faire ? demanda-t-on avec découragement.

— Ecoutez votre frère, dit la veuve froidement. Joseph est un garçon d'expérience et de bon conseil. Je suis sûre qu'il a dans son sac de quoi nous tirer d'embarras.

— Et vous ne vous trompez pas, maman. Mon idée est qu'il ne faut pas jeter le manche après la cognée, quand ce manche tient lui-même dans une main solide. Attendons les événements. Faisons tête au danger, puisque nous savons d'où il vient.

Il n'y eut aucune espèce de protestation. François et Sébastien, malgré leurs efforts, ne réussaient pas à dompter leur effroi. L'orateur battit le briquet, alluma sa pipe et plaça sur le fourneau de celle-ci le couvercle en façon de

M. le ministre de la marine insiste pour que la discussion sur les chemins de fer du Sénégal ne soit pas reculée au-delà de lundi.

M. Sigismond Lacroix pense qu'on ne pourra fixer l'ordre du jour qu'après la discussion sur l'organisation municipale de Paris. (Assentiment.)

Séance du 27 mars.

M. Barodet dépose, au nom d'un grand nombre de collègues de l'extrême gauche, une proposition de révision de la Constitution. Il demande l'urgence et fait l'exposé des motifs de sa résolution qui porte 104 signatures.

L'orateur ajoute qu'après les engagements qui ont été pris, on ne comprendrait pas le renvoi de la proposition à la commission d'initiative. La Chambre vent, dit-il, une révision sérieuse puisqu'elle a rejeté la proposition de révision limitée présentée par le cabinet du 19 novembre. Elle reconnaît le droit pour le Congrès de réviser la Constitution en totalité ou en partie, ou de décider s'il y a lieu de convoquer une constituante. Dans l'un et l'autre cas la discussion sera longue. Si le Congrès décide qu'il y a lieu de réunir une Constituante, cette assemblée n'aura pas le pouvoir législatif, elle siègera simultanément avec les pouvoirs actuels et ne s'occupera que de faire une Constitution, c'est lorsqu'elle aura accompli son œuvre que les pouvoirs actuels cesseront d'exister.

La République est enchaînée dans des institutions monarchiques, les chambres désirent la délivrer de cette situation. Le bon sens et la méthode veulent que l'on commence un édifice par les fondations.

M. Jules Ferry demande à la Chambre de ne pas voter l'urgence de cette proposition parce qu'elle est une mise en demeure du gouvernement. Or le gouvernement ayant pris l'engagement de saisir les Chambres avant les élections sénatoriales de 1885, le vote de l'urgence serait un vote de défiance.

M. Achard dit que la question qui sépare est celle de savoir s'il y a lieu ou non de réviser la Constitution.

L'adhésion à l'urgence ne serait point une adhésion aux théories de M. Barodet qui trouveront leur place au Congrès et n'ont rien à faire ici.

L'urgence s'impose à tout le parti républicain,

dôme qui s'y reliait par une chaînette de cuivre.

— Il n'est jamais mauvais d'avoir peur, reprit-il, quand la peur n'empêche pas d'agir.

Il mit ses coudes sur la table.

— Suivez bien mon raisonnement.

XVI

#### RUBRIQUES SCÉLÉRATES

Tous les fronts se penchèrent, sauf celui de la veuve. Elle connaissait probablement ce qui allait être dit. Chez elle, d'ailleurs, tout demeurait en dedans. Joseph commença :

— De deux choses l'une :

Où Florence, après avoir fait sortir le chérubin par la remise et la ruelle, l'aura laissé aller à la grâce de Dieu.

Dans ce cas, je soutiens, mordicus, qu'il n'aura pas pu pousser bien loin.

Il ne connaissait pas le terrain ; la nuit était noire comme un four ; la rivière coule à deux pas... Si l'innocent a eu le malheur de tomber dans le Petit-Vair, grossi par l'orage, j'imagine que de Madon en Meurthe et de Meurthe en Moselle, il doit naviguer vers le Rhin, de l'autre côté des ponts de Metz.

Une supposition, maintenant, que la Benjamine l'ait caché quelque part ou confié à quelqu'un. Où et à qui ? je vous le demande.

PAUL MAHALIN

(A suivre).

### FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(24)

## l'Hôtellerie Sanglante

### PREMIÈRE PARTIE

#### LES ASSASSINS

— Et, pour m'en assurer, j'ai manigancé la petite épreuve de ce soir. Car, vous ne vous imaginez pas que c'est pour le plaisir de humer le frais que j'ai insinué à maman de nous faire souper en plein air. L'épreuve a réussi. Vous êtes témoins que la minette a refusé de s'asseoir à table auprès de nous...

Et comme les figures ébahies de ses auditeurs l'interrogeaient avidement :

— Vous ne devinez pas, fansans ?... Qu'est-ce qu'il y a ici, dans le verger, sous la table ?

La grande fille et les deux jumaux répétèrent l'un après l'autre :

— Ici ? Dans le verger ? Sous la table ?

Joseph, après une pause, dit en clignant de l'œil :

— Comme vous le chahutez dans vos querelles, un peu plus haut qu'il n'est prudent, il y a les clients que nous avons réglés.

Sébastien, François et Marianne se levèrent

TOURNÉE ÉPISCOPEALE.

Avril

Mardi, 1<sup>er</sup>. — Confirmation au Roc; coucher à Masclat.  
 Mercredi, 2. — Confirmation à Masclat; coucher à Prouillac.  
 Jeudi, 3. — Confirmation à Prouillac; coucher à Milhac.  
 Vendredi, 4. — Confirmation à Milhac; coucher à Gourdon.  
 Samedi, 5. — Confirmation à St-Pierre de Gourdon.  
 Dimanche, 6. — Confirmation à St-Clair; coucher à Salviac.  
 Lundi, 7. — Confirmation à Salviac; coucher à Dégagnazès.  
 Mardi, 8. — Confirmation à Dégagnazès; rentrée à Cahors.  
 Mercredi, 9. — Confirmation à St-Sauveur-la-Vallée; coucher à Labastide-Murat.  
 Jeudi, 10. — Confirmation à Labastide-Murat; coucher à Soulmès.

On ne saurait trop louer l'activité dont M. le commissaire de police de Cahors fait preuve dans l'intérêt de la sûreté publique. Chaque jour ce sont de nouvelles arrestations de malfaiteurs. Si nous nous sommes souvent plaints de la tranquillité parfaite dont jouissaient les criminels à Cahors, ce n'est certes pas le moment, car ils sont aujourd'hui traqués avec une vigueur sans exemple ici. Nous avons enfin une police, grâce à l'énergie de son nouveau chef.

ARRESTATION.

Le nommé Dardeone Mathieu, âgé de 40 ans, né à Villeneuve-sur-Lot, a été arrêté par les soins de la police, sous l'inculpation de vagabondage et de filouterie. Cet individu a déjà subi cinq condamnations.

RUPTURE DE BAN.

La police a procédé à l'arrestation du sieur Caillon Didier, natif de Bourbonne-les-Bains, (Haute-Marne). Ce repris de justice qui a encouru vingt-deux condamnations, se trouve en état de rupture de ban.

COUPS ET BLESSURES.

Le commissaire de police a fait procéder à l'arrestation du nommé Soumaître (Antoine), âgé de 25 ans, natif du canton de St-Béat, (Haute-Garonne), charretier, demeurant à Cahors, faubourg Cabessol, pour avoir, au cours d'une rixe porté des coups et fait des blessures au sieur Lestrade Jean-Baptiste, âgé de 30 ans, qui ont probablement causé la mort de ce malheureux ouvrier.

ENCORE LA BAVARDE

Ce torchon ignoble est encore poursuivi pour diffamation devant le tribunal de La Châtre. L'affaire sera appelée vendredi 28 mars.

Nous croyons savoir que la *Bavarde* va être également poursuivie par une personne de Limoges, contre laquelle elle a publié un article ordurier.

Ces poursuites répétées sont le plus sûr moyen d'arriver à se débarrasser le plus promptement de cette feuille immonde.

PLUS DE CRÉDIT

On lit dans le *Journal de Toulouse*:

« Nous apprenons, de source sûre, que l'emprunt municipal, qui été ouvert ces jours derniers, n'a produit que la modeste somme de 1,073,000 francs. Comme la ville demandait 2,500,000 francs, le déficit s'élève aux trois cinquièmes. »

COMBAT AVEC LES MARSOUSINS

*Château d'Oléron*. — Au moment où, la mer perdant, laisse déjà les vases à découvert, une troupe d'une cinquantaine de marsouins s'engage dans le chenal qui conduit au port du Château.

Le bateau à vapeur le *Rapide*, de la Compagnie Océanographique, rentrant à ce moment-là, chassa devant lui la majeure partie des ces cétaqués, qui entrèrent bravement dans le port, et quelques instants après dans le bassin, qui leur avait ouvert ses portes.

Ce fut alors un combat de géants entre les marins et les marsouins; quelques-uns de ces derniers furent harponnés, d'autres tués à coups de fusils: c'était à qui en tuerait davantage.

Un atropement considérable de corieux s'était fait, à cette occasion, sur le port du Château, pour voir de près ces monstres marins.

AVIS

M. Audouard, chirurgien-dentiste, qui est à Cahors tous les mois du 1<sup>er</sup> au 5, Châlet des Bains, ne s'y rendra le mois d'avril, que du 10 au 15.

qui est d'accord pour reconnaître que la Constitution de 1875 est pleine de dangers pour la République. Il y a urgence de faire cesser ces dangers par la révision.

Des conflits permanents entre la Chambre et le Sénat s'opposent à la confection des lois et causent dans le pays de la lassitude et du découragement.

M. Ferry déclare qu'il saisira au commencement de la prochaine session de mai, le Parlement du projet de révision.

M. Acharid demande si c'est devant le Sénat ou devant la Chambre que la proposition sera présentée.

L'orateur constate que M. Ferry ne répond pas à sa question qui est grave.

M. Floquet dit qu'il aurait appuyé l'urgence, mais qu'il y a renoncé après la déclaration du gouvernement.

Il demande seulement dans quelles conditions sera fait le dépôt de la proposition.

M. Ferry demande qu'on laisse au gouvernement toute sa liberté d'action jusqu'au jour prochain du dépôt de la proposition.

M. Floquet déclare que dans ces conditions il votera l'urgence, ne considérant pas ce vote comme un vote de défiance. L'urgence est repoussée par 339 voix contre 208.

L'EXPÉDITION DE MADAGASCAR

Suite de la discussion de l'interpellation de M. de Lanessan sur l'expédition de Madagascar.

M. Dureau de Vaulcomte parle en faveur de l'intervention de la France.

M. Ferry se félicite de ce qu'on a cessé de critiquer la politique du gouvernement, on lui reproche maintenant sa timidité.

Tout le monde est d'accord sur la question de principe, il n'y a des explications à donner que sur les limites de la politique coloniale. Répondant au reproche d'avoir voulu négocier avec les Hovas, l'orateur dit que puisque la mission de la France à Madagascar était une mission civilisatrice, on devait faire appel à la foi jurée des habitants.

M. Ferry fait ensuite l'histoire des derniers événements et fait l'éloge de l'amiral. Nous sommes maîtres des côtes, nous pouvons donc reprendre les négociations avec succès.

Journal des Débats :

Tous les gens compétents s'accordent à reconnaître que la dépense (au ministère du quai d'Orsay), est exorbitante. Ni le Foreign-Office ni le ministère des affaires étrangères de Berlin n'offrent un pareil luxe d'employés. 2 directeurs, 4 chefs de division, 7 sous-directeurs, 23 chefs et 25 sous-chefs de bureau, 60 attachés payés, 10 ou 20 état-major que maintient le projet du conseil d'Etat. A la division des fonds, qui n'accomplit qu'un service de comptabilité, il attribue un chef de division, 3 chefs de bureau, 3 sous-chefs de bureau. A la division des archives, fort intéressante par les objets dont elle s'occupe et par les services qu'elle rend aux historiens, mais qui a plus besoin de commis que de haut personnel, le projet accorde 1 chef de division, 4 chefs et 2 sous-chefs de bureau. Et ainsi du reste... Rien de plus fâcheux, si l'on songe que les finances publiques souffrent de ce gaspillage, et qu'il serait bien temps d'y mettre un terme.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Le ministre des cultes a accordé à la commune de St-Laurent un secours de 2,000 fr., pour la réparation de l'église de Lohmie.

M. Tournier Joseph, gardien chef de 3<sup>e</sup> classe à Lectoure, a été nommé gardien chef à Figeac en remplacement de M. Toussaint, appelé à Lectoure.

Par arrêté du 25 mars 1884, le Préfet du Lot a nommé M. Lafage Michel-Gustave-Louis-Marie, ancien militaire et maire de St-Vincent-sur-Lot, percepteur-receveur municipal des communes composant la réunion de Maxou, en remplacement de M. Bouyssou.

RÉDUCTION DU TARIF DES VOYAGEURS

La compagnie du chemin de fer d'Orléans a accordé une réduction de 50 0/0 sur les prix des places au tarif général aux membres des sociétés savantes et des sociétés des beaux-arts des départements qui emprunteront son réseau pour se rendre à Paris à l'effet d'y assister aux réunions de la Sorbonne en avril 1884.

Les professeurs de dessin attachés aux établissements universitaires et aux écoles spéciales des beaux-arts et d'arts industriels des départements devant prendre part à la session qui aura lieu à Paris à la même époque, bénéficieront également de cette réduction.

LES OBLIGATIONS DU CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Le prix des obligations de la compagnie du chemin de fer d'Orléans, qui se vendent dans toutes les gares et stations du réseau, est fixé, à partir du 25 mars courant et jusqu'à nouvel avis, à 360 fr., avec jouissance du coupon à échoir le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

Un bon exemple de patriotisme donné par la Compagnie d'Orléans :

Le conseil d'administration a décidé que, dans l'adjudication de 3,500 roues montées qui va avoir lieu, les usines françaises seront seules admises à concourir.

On assure que la Compagnie va adjudger dans les mêmes conditions, une commande de 2,000 wagons.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 17 mars 1884.

Présidence de M. CALMON, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Pouzergues, secrétaire général, dépose, entre autres revues, la publication locale, le Bulletin pédagogique du Lot, n° 5, 4<sup>e</sup> mars.

M. le docteur Lebouf présente à la Société, de la part de M. Soulié, instituteur : 1<sup>o</sup> Une clochette à forme pyramidale, dont on ne peut fixer l'usage et la date ; — cet objet a été trouvé à Puy-Calvel ; 2<sup>o</sup> Une monnaie d'argent de l'époque carlovingienne ; — il en existe une semblable au musée de Cahors.

M. Nardot dépose : 1<sup>o</sup> Trois échantillons de madrépores qu'il a achetés à des Chinois lors d'un voyage en Sardaigne ; 2<sup>o</sup> Une collection de médailles et monnaies qui sont confiées à M. P. de Fontenilles pour en étudier l'origine.

M. Malinowski analyse le numéro du 20 février 1884 du Journal d'histoire naturelle de Bordeaux, rédigé par les professeurs de la Faculté de cette ville et par quelques naturalistes de la région du Sud-Ouest. Il examine séparément chaque article de cette publication en insistant principalement sur une étude d'un camp préhistorique observé à Thénac (Charente-Inférieure).

Il communique ses observations sur la découverte, faite par un vaisseau français, d'un courant océanique qui se dirige du Nord au Sud, du Groenland et de l'Islande au Tropique. Les savants auxquels la science est redevable de cette découverte ont constaté que la température de ces courants est beaucoup plus basse que celle des autres parties de l'Océan.

M. Malinowski pense que les montagnes de glace nommées icebergs, si redoutables à la navigation, sont naturellement entraînées dans ces fleuves sous-marins.

Il signale ensuite l'article d'un journal étranger, d'après lequel on peut fabriquer des vins vieux avec les vins ordinaires, au moyen de l'éctriicité.

Enfin, il annonce qu'un chimiste de Vienne (Autriche) serait parvenu à liquéfier et même solidifier tous les gaz connus, voire l'hydrogène, le plus léger de tous.

M. P. de Fontenilles expose que, dans sa séance du 22 mai 1883, la Société archéologique du midi de la France siégeant à Toulouse, s'est entretenue, par l'organe de M. le baron Désazars, du Pont-neuf de Toulouse construit aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, et qu'à cette occasion, M. de Lahoude, après avoir énuméré les ponts célèbres de France bâtis au Moyen-âge, a fixé à l'année 1251 la construction du pont Valentré, à Cahors.

M. P. de Fontenilles déclare cette date erronée.

« Dans la notice historique et archéologique qu'il a publiée en 1877 sur ce beau monument, le rapporteur a reproduit, parmi les pièces justificatives, un passage du précieux registre consulaire de Cahors, connu sous le nom de *Te igitur* où se trouvent les lignes suivantes qui tranchent d'une manière définitive cette question de date :

« L'an MCCCVIII, mestre G. de Sabannac, » senhor en legs e lo dilus davan san Johan Baptista foret comenset lo pont de Valantre e lo dig » mestre G. Sabannac pauset la primiera peyra » del dig pont. » (Extrait du *Te igitur*, folio 54). — P. de Fontenilles, « le pont de Valentré à Cahors », notice historique et archéologique p. 24; pièces justificatives, n° 2.

Suivant M. de Fontenilles, M. Viollet-le-Duc a, le premier, commis cette erreur. « Il a dû confondre le Pont-Neuf, situé à l'est de la ville, avec le pont de Valentré à Cahors, situé à l'ouest. Le premier fut construit en 1251, sous le pontificat de Barthélemy de Roux ; il coûta, dit on, 25,000 sols caorsins. »

La même Société archéologique s'est occupée, dans sa séance du 24 juillet 1883, d'une découverte intéressante au lieu de Villesec (sic). Le passage du procès-verbal rapporté par M. P. de Fontenilles est ainsi conçu :

« Un paysan a mis à jour, en creusant le sol, » plusieurs excavations en forme de marmite contenant chacune, avec un squelette enroulé, des » débris de poteries, dont quelques-unes portent » des traces de feu. Ces fosses communiquaient » entre elles deux à deux, par une ouverture à tra-

vers laquelle un homme pouvait passer. Plusieurs étaient recouvertes de bétons et contenait des débris d'armes en fer en très mauvais état et des fragments de vases à bec cloisonné remontant au commencement du Moyen » âge. »

M. P. de Fontenilles fait observer que, depuis le voyage à Cahors de M. Lartet, auteur de cette relation, un certain nombre de ces excavations ont été découvertes à Villesègue, mais on n'y a recueilli aucun objet caractéristique. Les plus importantes de ces sortes de fosses ont été mises à jour à Montcuq, à l'occasion de travaux de fondations d'édifices construits sous la direction de notre collègue, M. Gros, architecte.

« Ces dernières ont la forme des vases antiques appelés *aryballes* et sont creusées dans un sol argileux compact, suffisamment résistant. Leurs parois étant parfaitement lisses, il n'est pas possible de déterminer l'outil qui a servi à les pratiquer. Quand la disposition du terrain était horizontale, la fosse s'ouvrait au ras du sol, et une dalle calcaire faisant couvercle et recouverte à son tour d'un peu de terre arable, en fermait l'orifice. Quand le terrain était incliné, le goulot était entouré d'une maçonnerie en briques.

« Ces excavations artificielles, au nombre de cinquante environ, disséminées sans ordre dans un espace relativement restreint, sont de dimensions à peu près égales et n'ont entre elles aucune communication. Elles mesurent en moyenne : 1 mètre de hauteur depuis le fond jusqu'à la tranche de la bouche : 70 centimètres de base ou plancher : 1 mètre 25 centimètres dans la partie la plus renflée, et 50 centimètres d'ouverture.

« Les fouilles opérées n'ont amené la découverte d'aucun objet, en sorte qu'il est téméraire de leur assigner un usage ou une date.

« La seule hypothèse plausible serait qu'elles ont, sous les derniers Mérovingiens ou les premiers Carolingiens, servi, comme en Orient, à cacher les grains destinés à la nourriture de nos pères, notamment aux Quereynis rangés sous la bannière de l'infortuné duc Waïffre.

M. P. de Fontenilles lit ensuite le passage d'un procès-verbal de la Société historique et archéologique du Périgord (séance du 6 décembre 1883, tome XI) relatif aux armes que prit Alain de Solminihac lors de son élévation au siège épiscopal de Cahors, en 1636. M. de Froidefond, vice-président de cette Société, est possesseur d'un titre sur parchemin auquel est appendu le sceau de cet évêque, qui est « parti au 1 une croix et au 2 Saint-Etienne. » L'écu, timbré d'une couronne comtale, est surmonté du chapeau épiscopal d'où sortent les cordons entrelacés et terminés en trois houppes de chaque côté.

M. de Fontenilles complète cette note en signalant les émaux que l'honorable vice-président de la Société archéologique du Périgord a omis d'indiquer et donne connaissance d'un article concernant le même prélat :

« Alain de Solminihac, que l'Eglise a déclaré » vénérable, était originaire du Périgord et gouverna avec éclat le diocèse de Cahors de 1636 » à 1659.

» Armes : Parti au 1 de sable à la croix pattée » d'or, qui est de Chancelade (célèbre abbaye de » Périgord dont Allain avait été abbé avant d'être » élevé sur le siège épiscopal de Cahors) ; et au 2 » d'azur au St-Etienne vêtu d'argent et de pourpre à » la paluce et à l'auréole d'or, qui est de l'Eglise » cathédrale de Cahors. » (P. de Fontenilles. — Notes pour servir à un armorial des Evêques de Cahors, p. 8.)

Le même rapporteur entretient ses collègues d'une notice très intéressante de M. de Roumejoux sur l'église Ste-Marie de Sarlat, insérée dans la livraison qu'il vient de désigner. Ce monument est un des rares de notre région dont on connaît exactement la date et le nom de l'architecte, Pierre Esclache.

« L'excellente description qu'en donne notre confrère dont nous connaissons tous la haute compétence en matière archéologique, est accompagnée de dessins fort exacts, qui mettent bien en relief les points saillants ou pittoresques de ce monument. »

Enfin, M. P. de Fontenilles signale, d'après la Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn (n° 1, janvier 1884), la découverte de deux deniers de Cahors, décrits dans cette revue par M. Gaillac et dessinés sur une planche spéciale :

« *Denier municipal de Cahors* : CIVITAS. Dans » le champ : un T, deux croisettes et un V. Re- » vers : croix inscrite dans un cercle de grenets. » Légende : CATURCIS (découvert à Saint-Salvy, » près du Tumulus.) »

« *Denier épiscopal de Cahors* : EPISCOPUS. Dans » le champ : trois croisettes et une crose. — R » CATURCENSIS, croix inscrite dans un cercle de » grenets, et une lettre qui paraît être un P (dé- » couvert dans les fouilles de la rue des Au- » gustins. »

Le musée de Cahors en possède deux semblables.

La séance est levée à 10 heures.

Le président, Pour copie conforme :  
 CALMON. Le secrétaire des séances,  
 F. LABOUSSILHE.

CAUSERIE

A PROPOS DE L'ASCENSION DU BALLON  
LE 15 AVRIL.

Lâchez tout !... tels sont les deux mots qui serviront de prélude à l'ascension aérostatique que le célèbre aéronaute Mangin entreprendra le mardi 15 avril en compagnie de deux intrépides cadorcien, dit-on. — Lâchez tout ! Cet ordre si simple, en apparence, sera le signal irrévocable d'une course aérienne de 50 ou 100 kilomètres, d'une course qui devra avoir son terme à Poy-l'Evêque ou Caussade, si l'on veut, une heure quarante ou cinquante minutes après l'instant du départ.

Lâchez tout ! et le ballon s'élèvera avec une rapidité vertigineuse de la place Thiers, aux acclamations d'une foule nombreuse et enthousiaste, et promènera sans façon, à travers de noageux espaces, avec une vitesse capable de rédoire la plus hardie locomotive au rôle de cocou, les destinées présentes et futures de l'émancipation sociale.

Un pareil voyage doit être fécond en émotions et laisser une agréable impression dans l'esprit d'un homme intelligent.

Il ne nous a jamais été donné de considérer l'humanité en raccourci d'une hauteur de 2.000 mètres ; les ailes du génie qui transportent la pensée au-delà des limites de l'inconnu ne nous ont jamais élevé au-dessus des régions d'où l'esprit peut aisément franchir les horizons qui bornent le sol natal ; mais pour avoir vu le monde de moins haut, nous ne sommes pas mieux édifié sur son compte. Lorsque j'assistais il y a quelques années à l'ascension de M. Durouf à Cahors, je me demandai s'il ne surgissait pas au milieu de ce siècle de progrès un inventeur capable de trouver le moyen de diriger à son gré ce navire aérien. — Des essais sans résultats, des études approfondies ont surabondamment établi qu'il est impossible de combattre l'irrésistible force des vents ; car la pesanteur d'un appareil capable d'obtenir un tel succès ne pourrait être élevée par l'aérostat le plus colossal ; c'est du moins l'opinion de M. Durouf. Il faut donc se résigner à les voir errer au hasard des vents qui les poussent et s'estimer heureux d'arriver sain et sauf au terme d'une navigation aérienne, lorsqu'on n'a pas pour conducteur un Mangin, un Durouf ou un Godard.

Ce doit être un bien curieux spectacle que celui qui s'offre pour la première fois à la vue de l'aéronaute amateur, habitué à considérer son jardinet comme un domaine, et la mairie de son chef-lieu d'arrondissement comme un monument ! Les pieds abandonnent à peine le sol... et déjà les montagnes s'abaissent, les grandes plaines se resserrent, les fleuves serpentent comme des fils d'argent à travers les grands arbres qui ont pris les proportions de touffes d'herbes, les populations se transforment en fourmillières, les cités en sinuosités informes ; la nature devient une miniature, un tableau dont les détails échappent, mais dont l'ensemble ébouit.

Après tout, chers lecteurs, il est possible que mon imagination que j'envoie dans les airs à la poursuite de M. Mangin, force en peu les couleurs du tableau au-dessus duquel je l'oblige à naviguer ; mais si vous êtes tentés de vous convaincre de son exactitude, accompagnez le 15 avril M. Mangin dans son ascension aérienne et vous m'en direz des nouvelles.

Voici le quatrain que j'adressai à M. Durouf à Cahors, il y a quelques années, quelques instants avant l'ascension de son ballon le *Torino* :

Dans un ciel sans nuages éblouissant d'azur,  
Au souffle caressant du zéphyre le plus pur,  
Du milieu d'un public sympathique à l'audace,  
Le ballon Durouf s'élève dans l'espace.

SPERANZA.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 15 au 29 mars 1884.

Naissances.

Augier, Amélie, rue du Four, 3.  
Labro, Germaine, à Cabessut.  
Barthes, Jean, à Cabessut.  
Dides, Edmond, rue Clément-Marot, 3.  
Cassagne, Paul, à Cabessut.  
Maratuech, Marie, Impasse Soullès, 6.  
David, François, à Toulousque.  
Ythier, Jean, boulevard Gambetta.

Mariages.

Bernadac, Ernest et Venès, Anne.  
Lacassagne, Jean et Iragne, Marie.

Décès.

Laval, Louis, professeur, 31 ans, célibataire (Hospice)  
Ménard, F., terrassier, 48 ans, célibataire (Hospice)  
Deltheil, Jules, entrepreneur, 27 ans, rue Brives.  
Mercier, Lucien, 23 mois, Caserne d'Infanterie.  
Rocannières, Marie, 22 ans, Caserne de Gendarmerie.  
Rigal, Jacques, boulanger, 69 ans, Impasse Hébrard.  
Second, Catherine, 56 ans, rue Jean Capoulade, 11.  
Paganet, Fontès, 82 ans, rue Soubiours, 10.  
Garrisson, Jeanne, 82 ans, à Cabessut.  
Rozières, Prosper, 5 mois, rue des Boulevards, 18.  
Vincent, Anne, 74 ans, rue d'Hauteserre, 6.  
Bonnet, Jeanne, 85 ans, Impasse Cardailiac, 6.  
Debard, Guillaume, cultivateur, 58 ans, rue Labarre, 51.

Recettes utiles

MOYEN D'ÉCRIRE SUR LE VERRE

Pour les herboristes et les pharmaciens, il est précieux de pouvoir écrire sur les bocaux, le nom des substances qui y sont contenues. De même les ménagères préféreront inscrire directement le nom de leurs conserves ou de leurs confitures sur les pots que d'y coller des étiquettes qui peuvent n'y pas rester.

Pour cela il suffit d'étendre sur le verre, avec un pinceau doux, une couche de vernis de graveur.

Lorsque le vernis est sec, on trace avec une pointe le nom que l'on veut marquer. La pointe enlève le vernis et met le verre à nu.

On étend alors une couche peu épaisse d'une pâte composée de fluat de chaux en poudre et d'acide sulfurique concentré. Cette pâte mange le verre aux endroits où la pointe a enlevé le vernis et épargne ceux qui sont restés enduits.

Au bout de quelque temps on enlève le tout avec de l'essence de térébenthine.

Dernières Nouvelles

Les vacances parlementaires commenceront probablement le 7 ou le 8 avril.

Elles se prolongeront jusqu'au 20 mai, à cause des élections municipales et des scrutins de ballottage.

Paris, 28 mars.

Un télégramme du général Millot annonce comme imminente l'attaque de Hong-Hoa.

COURS. — Cours au 29 mars.

3 0/0.....	78 70
3 0/0 amortissable (ancien).....	77 75
3 0/0 id. 1884.....	76 85
4 1/2 0/0 ancien.....	105 00
4 1/2 0/0 1883.....	106 75
Dernier cours du 28 mars.	
Actions Orléans.....	1,325 00
Actions Lyon.....	1,241 25
Obligations Orléans 3 0/0.....	361 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	299 00
Obligations Lombardes (jouissance octobre 1883).....	302 00

BIBLIOGRAPHIE

Un livre clair, précis, élémentaire et impartial, initiât le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître, était depuis longtemps désiré. Nous sommes heureux d'annoncer enfin son apparition.

Il a pour titre **Dictionnaire populaire de Médecine usuelle d'hygiène publique et privée**, et est publié par le Docteur Paul Labarthe, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable et justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris : MM. Béni-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fort, Fano, Galippe, Garrigou-Désarènes, Jules Guérin, Landrieux, Labarthe père, Marchand, Monin, Péan, Poyet, Robinet, De Soyre, etc.

Ce Dictionnaire contient : — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie ; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles ; — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer ; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits ; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents ; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le **Dictionnaire populaire de Médecine usuelle** est illustré de 4000 figures, faci-

litant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco, au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 francs. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande).

RÉCITS MILITAIRES, par le général Ambert. — 1<sup>re</sup> Série, « L'invasion », un beau volume in-8. Prix : 5 fr., franco 5 fr. 50. — Librairie Bloud et Barral, 4, rue de Madame et 59, rue de Rennes, Paris.

La première partie du titre donné à son ouvrage par le général Ambert indique suffisamment de quels récits il a voulu nous entretenir.

C'est la lutte entre les Gaulois qui, comme le disait il y a quelques jours, dans la « France Militaire », un de nos meilleurs écrivains contemporains, M. Grangeneuve, l'auteur « d'Ambr », ont rendu si glorieux le nom de Français qu'ils l'ont fièrement gardé ; c'est la lutte entre ces fiers Gaulois et les Germains, véritables « aventuriers du moyen âge » qui, après avoir « bombardé nos villes, incendié nos villages, foulé nos moissons aux pieds de leurs chevaux, massacré nos pères, insulté nos mères, nos filles et nos sœurs » nous ont arraché l'Alsace-Lorraine et nous ont séparé « de nos malheureux frères dont les berceaux étaient français et dont les tombes seront prussiennes » ; c'est cette lutte que le vieux soldat a voulu mettre sous les yeux de nos jeunes générations.

Empreint du patriotisme le plus élevé, écrit d'un style large et aisé, intéressant et instructif à toutes les pages, le livre du général Ambert a sa place marquée au foyer domestique comme dans la bibliothèque de l'érudit.

Ces pages émouvantes et énergiquement facturées sont écrites pour la lecture de la veillée ; elles rappelleront aux vieillards les journées sanglantes de l'invasion, elles prépareront les hommes au moment inévitable, elles exciteront la curiosité instinctive de l'enfant et développeront dans son imagination facile et impressionnable l'amour de la France, du méfier des armes et du sacrifice.

Quelles viriles et consolantes émotions n'éprouve-t-on point à la lecture de ces pages mâles entre toutes, dans lesquelles l'homme qui a vu, le soldat qui a combattu, le chef qui a commandé vous narre d'une plume franche et loyale, ces épopées sanglantes qui s'appellent Froeschwiller et Sedan !

« L'Invasion » ne forme que le premier volume des récits militaires, du général Ambert ; trois autres volumes, contenant les récits de la guerre dans l'Ouest, le Nord, l'Est, et enfin le siège de Paris, sont annoncés.

Nous leur prédisons d'avance le succès du premier.

LA REVUE BRITANNIQUE, Sommaire des matières, contenues dans la livraison de mars 1884. — Travaux publics. — Finances. — Le réseau de l'Etat et le déficit. — Économie. — Commerce. — Industrie. — Étude sur les causes de la crise commerciale en France. — Nouvelles. — L'histoire d'un mariage. — Finances. — Administration. — La gestion financière en France depuis 1871 (2<sup>e</sup> extrait). — Histoire. — Voyages. — Métallurgie. — Les mines d'or dans les temps anciens et dans les temps modernes. — Chronique historiques. — Dona Maria la brava. — Une vision de Méthémé-Aly. — Critique littéraire. — Philosophie sociale. — Les Allemands, par le P. Didon. — Escrime. — Art militaire. — L'Épée, ses formes, son histoire. — Pensées diverses. — Correspondance de la Revue Britannique. — Nouvelles des sciences de la littérature, des beaux-arts, du commerce, etc., etc. — Correspondance d'Orient. — Correspondance d'Allemagne. — Correspondance d'Italie. — Correspondance de Londres. — Chronique et bulletin bibliographique. — Banques, bourses et assurances. — Chronique financière. — Bureaux de la Revue Britannique, 50, boulevard Haussmann, 50.

LA VIGNE AMÉRICAINE, et la viticulture en Europe. — Sommaire du numéro 1. — Chronique de janvier. V. Pulliat. — Bibliographie. — La troisième édition du catalogue illustré de la vigne américaine de MM. Bush et fils et Meissner, J.-E. Planchon. — Le Vitis palmata Vahl et le Vitis rubra Michaux, J.-E. Planchon. — Historique de la reconstitution du vignoble Franco-Américain de Saint-Bénézet, près Saint-Gilles (Gard) (suite et fin). L. Jouet. — Observations sur le Peronospora de la vigne ou Mildiou dans le nord-est de l'Italie. Sante Cettolini. — Le Peronospora à l'ombre et au soleil. A. Champin. — Adresser tout ce qui concerne la rédaction : à M. Pulliat, à Chiroubles (Rhône), par Romanèche (Saône-et-Loire).

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

SUR LA VIE DES HOMMES

Fondée en 1819

Rue de Richelieu, 87, à Paris

**GARANTIE 265 MILLIONS**

ENTIÈREMENT RÉALISÉS

Agent Principal à Cahors

Ernest GARGARDEL, n° 1, rue des Elus.

Le seul Vrai entre Cent.

« En 1879, je fus atteint d'un refroidissement, quelques mois après un embarras gastrique aigu se déclara et ensuite une maladie de foie. J'ai essayé des centaines de remèdes pendant ces quatre ans, mais toujours sans succès. Par l'emploi de vos Pilules Suisses seules (1 fr. 50), l'embarras gastrique est radicalement guéri, la douleur du côté droit, provoquée par la maladie du foie est très bien disparue. Je vous autorise à donner à ma lettre la publicité que vous jugerez à propos. »

« Paul PASCAL, pp<sup>ts</sup>, Allos (Basses-Alpes). »

A. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

THÉÂTRE DE CAHORS

Dimanche 30 mars 1884.

DÉBUT DE LA TROUPE  
LA MASCOTTE

Opéra comique en 3 actes,  
de MM. H. Chivot et Duru, mus. de E. Audran.

LE SPECTACLE COMMENCERA PAR

LES PETITS PÊCHES DE LA GRAND'MAMAN

Vaudeville en 1 acte, par M. Honoré.

Primes Splendides

Nous offrons à nos lecteurs une magnifique collection de gravures reproduisant les succès du Salon. Par suite d'un traité avec l'Éditeur, nous pouvons livrer ces gravures (de 72 centimètres sur 55 cent.) à 1 fr. 25.

Nous engageons vivement tous les amis des arts à venir apprécier ces chefs d'œuvre dans nos bureaux.

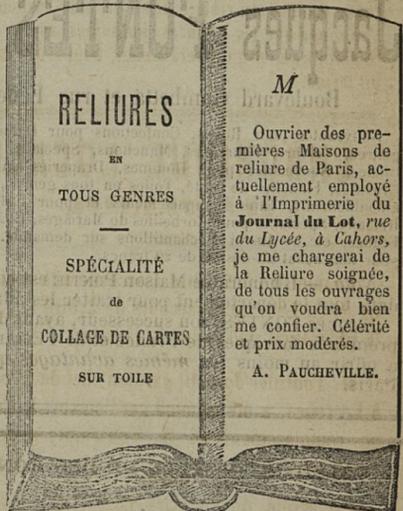
TITRES DES SUJETS :

Le Printemps. — L'Été. — L'automne. — L'hiver. — La lettre de l'Absent. — La Pipe à Grand Papa. — Le Gouter. — Chacun son tour. — L'Indiscrète. — Chacun pour soi. — Une réunion d'Amis. — Après le combat. — La Garde du Drapeau. — La veille de Noël. — Les Surprises du jour de l'An. — Une mauvaise recette. — Un directeur et sa Troupe. — La Jeune Mère. — Sur la Plage. — Le sommeil de la Grand'Mère. — Le déjeuner de la Pie. — Un froid de Loup.

Nos abonnés de la campagne recevront les gravures dont il nous indiqueront les titres, en ajoutant 1 fr. 25 pour frais d'emballage et de transport.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Albel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner ; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie : nos lecteurs peuvent se le procurer en en faisant directement la demande, rue de Fleur-de-Lis, 33 Paris.



VOULEZ-VOUS NE PLUS TOUSSER ?

Prenez des Pastilles à la Sève de Pin au lactucarium et à la codéine de BRACHAT, pharmacien, rue Leyteire, 61, Bordeaux. Ces pastilles, d'un goût très agréable, ont une grande supériorité sur toutes les préparations au goudron et sur tous les sirops connus jusqu'à ce jour, car elles donnent un calme immédiat aux organes irrités. Elles guérissent en moins de 48 heures : toux, rhumes, catarrhes, maux de gorge, bronchites tant aiguës que chroniques et, en général toutes les maladies des voies respiratoires. — Franco 1 fr. 50 par la poste. — Se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies. — Dépôt chez M. Alazard pharmacien.

Académie de Médecine de Paris

OREZZA

Eau Minérale Acidule Ferrugineuse. — Cette Eau est sans rivale dans le Traitement des Gastralgies, Chlorose, Fièvres, Anémie, et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang.

# MAISON A. COURBEBASSE VENTE AU DÉTAIL

Désormais les Grands Magasins situés, rue du Parc, 4, à Cahors, Entrepôts de tissus de toute nature, sont Ouverts au Public. Vente au détail de tous les articles à des bas prix surprenants Rapport direct du Consommateur économe, avec les fabriques de Tissus.

**VENTE AU COMPTANT**  
**ENTRÉE RUE DU PARC, 4, CAHORS**  
**OUVERTURE LE 1<sup>er</sup> AVRIL 1884**



RUE DU LYCÉE, 9, CAHORS. **GRAND MAGASIN DU PONT-VALENTRE** RUE DU LYCÉE, 9, CAHORS.

Le Sieur ANCIAUME, marchand Tailleur, prévient sa Clientèle et le Public qu'il vient de transférer son Magasin rue du Lycée, 8, et de traiter avec les meilleures Maisons, pour tenir, dans un Salon spécial, à côté de son Magasin :

**LA DRAPERIE DE HAUTE NOUVEAUTÉ, RENOUVELÉE TOUTES LES SAISONS**  
**les Vêtements confectionnés**  
**et les CHEMISES sur Mesure**

Le tout garanti du dernier goût et dont la confection ne laisse rien à désirer. On peut s'en rendre compte en allant le visiter, ou bien il portera en ville et à la campagne les échantillons dont demande lui sera faite.

## Librairie Générale

L. PLANAVERGNE

4, rue du Lycée, 4, Cahors.

LA SEULE qui donne en lecture toutes les Nouveautés, au prix de 2 fr. par mois ou de 18 fr. par an.

Envoi franco du Catalogue à toute personne qui en fera la demande.

**DERNIÈRES NOUVEAUTÉS**

GUSTAVE CLAUDIN      LOUIS FIGUIER  
MES SOUVENIRS      L'ANNÉE SCIENTIFIQUE  
Père DIDON      HENRI GERVILLE  
Les Allemands      FOLLE AVOINE

EMILE ZOLA

**La Joie de Vivre.**

### GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé, au gré de l'acheteur.

**PONTIÉ**

## Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénelon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rizoaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

### BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

### VINS A DOMICILE

J. FOURNIÉ, fils, rue du Lycée, 44.

A partir du 1<sup>er</sup> février, il se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.

(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

### Loterie

AU PROFIT DES PAUVRES ET DU MONUMENT

Composée de 12 Machines à Coudre

PRIX DU BILLET 1 FRANC.

Ces machines sont exposées dans une des salles de la Mairie et l'on peut se procurer des Billets dans tous les bureaux de Tabac, ou chez M. DESPRATS, à Cahors.

### A VENDRE

A UN PRIX TRÈS MODÉRÉ

Ensemble ou séparément :

- 1° Un Briack;
- 2° Une paire de Harnais complets;
- 3° Une paire de Colliers;
- 4° Une belle paire de Couverture de cheval.

Le tout pour ainsi dire neuf.

S'adresser pour plus amples renseignements à M. CARAYON, sellier, Boulevard Sud, à Cahors.

### PUBLICATION

PRESCRITE PAR LA LOI DU 24 JUILLET 1867.

Société en nom collectif.

Suivant acte retenu par M<sup>e</sup> Louis Lescaie, notaire à Cahors, le 12 mars 1884, enregistré, MM. Arthur Brunies et Jean Dulac, acquéreurs du fonds de commerce de liqueurs, vins et spiritueux que faisait valoir feu M. Henri Cure-Molinier à Cahors, rue du Lycée n° 24, ont établi entr'eux une Société en nom collectif pour l'exploitation de ce même commerce.

Cette Société, dont le siège social demeure fixé à Cahors même rue du Lycée n° 24, est contractée pour une durée de douze années qui ont commencé le 12 mars 1884 et finiront le 12 mars 1896.

La raison et la signature sociales sont : A. Brunies et Dulac.

La signature sociale appartient à chacun des associés qui peuvent en faire usage soit conjointement, soit séparément.

La mise de fonds de chacun des associés est de douze mille francs, susceptible d'augmentation.

Une expédition de l'acte de Société a été déposée aux greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix de Cahors, le 26 mars 1884.

Le propriétaire-gérant, A. Layrou.

### ENTREPRISE DE FAÇADES

EN TOUTS GENRES

P. THONY & J. TSCHOFEN  
Tyroliens

Hôtel du LION D'OR, à Cahors.

Crépissages tyroliens, badigeons, joints anglais, crépissage à la fresque.

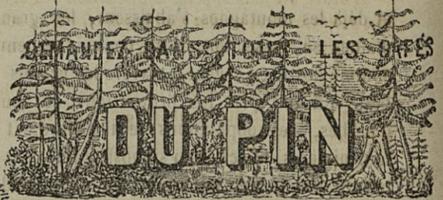
TRAVAUX EN CIMENT

Dallages, Corniches et Moulures  
Bassins en tous genres.

24 RÉCOMPENSES 1<sup>er</sup> PRIX  
MÉDAILLES D'ARGENT, OR  
ET DIPLOME D'HONNEUR



PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR  
MEMBRE DU JURY  
BORDEAUX EXP. INT. 1882 HORS CONCOURS



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants  
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer

L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

### L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr. ; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

### VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous sucez quelques BONBONS GRAMONT au goudron. Agréables à la bouche, ils portent de suite l'arôme précieux du Goudron sur les poumons et arrêtent aussitôt la Toux. Par le passé on buvait de l'Eau de Goudron, mais le goût répugnait. Depuis peu on fait des capsules recouvertes de gélatine pour en masquer la saveur : ici l'inconvénient est grand, car l'enveloppe dure qui recouvre le goudron l'empêche d'agir comme calmant immédiat, tandis que le Bonbon GRAMONT fond de suite et soulage immédiatement. Prix : la Boîte 1/75 ; demi-Boîte 1/2 fr. Se méfier des Contrefaçons. — Exiger la Signature du D<sup>r</sup> GRAMONT. Dépôts à Cahors : pharmacie Escrouzailles et toutes les pharmacies.